Université de Strasbourg

Médecine, maïeutique et sciences de la santé

D.I.U Médecine de la personne âgée (DIU national)

Langue du parcours			Français
ECTS			ECTS
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 35h	CI : 126h	CM : 91h
Formation initiale			Oui
Formation continue			Oui
Apprentissage			Non
Contrat de professionnalisation			Non

Pré-requis obligatoires

CAPACITE D'ACCUEIL : un maximum de **20** étudiants peuvent être accueillis en formation.

PUBLIC CONCERNE
Ce DIU s'adresse à des médecins souhaitant renforcer leurs compétences en Gériatrie et en particulier :

- les médecins généralistes, urgentistes ou exerçant en service de médecine polyvalente. Ils devront être titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exercer la médecine de plein droit en France.

Les médecins à diplôme hors Union Européenne devront être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE).

Objectifs du parcours

Le DIU "Médecine de la personne âgée" a été élaboré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et sera dispensé par toutes les Universités françaises au sein desquelles exerce un universitaire titulaire de Gériatrie. Il est soutenu par le Conseil National Professionnel de Gériatrie qui fédère notamment les organismes nationaux représentatifs du métier de médecin coordonnateur.
Il remplace au niveau national la 1ere année de la Capacité de Gérontologie à compter de la rentrée universitaire 2021/2022 et est destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie (médecins généralistes, urgentistes, exerçant dans des services de médecine polyvalente) qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leurs connaissances et leurs pratiques.
Ce diplôme d'un an peut se poursuivre par le DIU "Coordination en Gériatrie", qui correspondra à la 2ème année de la Capacité de Gérontologie, et qui formera aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, entre autres).
Ainsi le DIU "Médecine de la personne âgée" **est un prérequis nécessaire** à l'inscription au DIU "Coordination en Gériatrie", qui est enseigné dans les universités françaises depuis la rentrée universitaire 2022/2023.

À l'issue de la formation, les médecins seront en mesure de soigner les personnes âgées en tenant compte de leurs spécificités et en intégrant les enjeux éthiques et de prévention liés à la perte d'autonomie, et notamment :

- évaluer la situation physique, psychique, sociale et environnementale d'une personne âgée et
- le risque de perte d'autonomie fonctionnelle (fragilité, syndromes gériatriques).

Compétences à acquérir

- Connaître les spécificités médicales des soins aux personnes âgées (syndromes gériatriques, polypathologie, polymédication) et leur proposer une approche globale médico-psycho-sociale;
- Savoir dépister la fragilité et mener une évaluation gériatrique standardisée (EGS);
- Prévenir la perte d'autonomie fonctionnelle en cas de maladie aiguë ou d'aggravation d'une pathologie chronique;
- Être capable de mener une réflexion éthique et définir un niveau thérapeutique en tenant compte des comorbidités et du projet de vie de la personne âgée dépendante.

Poursuite d'études

Ce diplôme d'un an pourra se poursuivre par le DIU Coordination en Gériatrie, qui correspondra à la 2e année de la Capacité de Gérontologie, et qui formera aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, entre autres).

Codes ROME

- J1102 - Médecine généraliste et spécialisée
- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient

Modalités pédagogiques

Hybride : présentiel et supports dématérialisés sur la plateforme SIDES NG